Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260605-DCM_2026_34-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 juin 2026, à 18h00, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de CAST.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. CARIOU Danielle, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. LE VISAGE Rémy, Mme. HASCOET Yvanne, M. Gwendal MOLAC, Mme. LE BERRE Laurence, M. RANNOU André, Mme. MANACH Hélène, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. CARIOU Florian, Mme. LARVOL Isabelle, M. CONTANT Alexandre, M. HASCOET Ronan.

Absent et excusé : M. Maurice JACQ, Mme. Emilie ARZUL, Mme. Fanny CELTON, M. Clément LE PAGE

Procurations : Monsieur Maurice JACQ donne pouvoir à Gwendal MOLAC, Madame Emilie ARZUL donne pouvoir à Laurence LE BERRE, Madame Fanny CELTON donne pouvoir à Audrey CHABERT, Monsieur Clément LE PAGE donne pouvoir à Monsieur André RANNOU

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy LE VISAGE

DCM 2026-34 : ADHÉSION A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF D'APPUI A L'INGENIERIE LOCAL » FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE »

Monsieur le Maire rappelle / informe, que le 19 mai 2026, une rencontre a été organisée entre la Mairie et FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE.

A la suite de cette réunion, il est proposé au Conseil Municipal de voter son adhésion au F.I.A.

VU l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

VU la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure.

CONSIDÉRANT les risques routiers et les incivilités croissantes signalés sur la commune

Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à ce futur établissement public,

Il est précisé que le F.I.A. intervient en matière d'ingénierie et de conseil dans les domaines des aménagements de voirie, des plans de circulations vélo et routiers, des plans de stationnement …

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260605-DCM_2026_34-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les statuts de l'Etablissement Public, adoptés par son Conseil d'administration du 7 mars 2014, et modifiés, D'adhérer à cet établissement public,

APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration, et d'inscrire cette dépense au Budget.

DÉSIGNE André RANNOU pour représenter, en cas d'absence du Maire, la commune à l'Assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance**,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU